



CAMPAN, le **21 OCT. 2021**

**LE MAIRE DE CAMPAN**

**A**

**Madame MEREAU-COLIN Marie-Christrine**

**2 Rue Outre l'Eau**

**7600 PERUWELZ**

Nos réf.:

Objet: notification de certificat d'urbanisme opérationnel « réalisable »

**CU 065 123 21 00096**

Affaire suivie par LE BILLER Laurent - service ADS de la CCHB – [ads@haute-bigorre.fr](mailto:ads@haute-bigorre.fr) – 05.62.95.87.71 (LLB 2021-6941)

**Madame,**

Conformément aux articles L 410-1 et suivants et R 410-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser un **Certificat d'Urbanisme opérationnel « opération réalisable »** concernant le dossier visé en objet.

Je vous informe que cette décision, est transmise, ce jour au représentant de l'Etat.

Je vous en souhaite bonne réception, et vous prie d'agréer, **Madame**, l'assurance de ma considération distinguée.

**LE MAIRE,**  
**Alexandre PUJO-MENJOUET**





**CERTIFICAT D'URBANISME**  
**N° CU 065 123 21 00096**

**OPERATION REALISABLE**  
**DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

**DESCRIPTION DE LA DEMANDE :**

- Objet de la demande : **CU opérationnel - Aménager une grange en habitation**
- Déposée le **27/09/2021**
- Par : **Madame MEREAU-COLIN Marie-Christrine**
- Demeurant : **2 Rue Outre l'Eau - 7600 PERUWELZ**
- Adresse du terrain : **1352 ROUTE DU COL D'ASPIN**
- Référence(s) cadastrale(s) et superficie : **123 P 553 (1717 m<sup>2</sup>), 123 P 554 (646 m<sup>2</sup>)**

**LE MAIRE de CAMPAN**

Vu la demande mentionnée ci-dessus,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L410-1, R410-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2008 et modifié par délibération du conseil Municipal en date du 9 mai 2012,

**CERTIFIE**

**Article 1 :**

Le terrain, objet de la demande, peut être utilisé pour l'opération envisagée sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- **A l'occasion du dépôt, du permis de construire ou du permis d'aménager la demande devra comporter l'attestation de conformité du projet d'installation (Art. R.431-16d du Code de l'Urbanisme).**

**Article 2 - Dispositions d'urbanisme applicables au terrain :**

Le terrain est situé en zone UD du PLU.  
Les articles R 111-2, R 111-4, R 111-15 et R 111-21 du code de l'urbanisme sont notamment applicable  
Le terrain est situé dans une zone de Droit de Prémption Urbain Simple au profit de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre

**Article 3 – Servitudes applicables au terrain :**

Le territoire de la commune fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 23/07/2002 « zone à risque d'exposition au plomb dans le département des Hautes-Pyrénées ».  
Le territoire de la commune fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2009146-08 du 26/05/2009 relatif à la délimitation des zones contaminées par les termites ou autres insectes xylophages ou susceptibles de l'être à court terme dans le 65.  
Le territoire de la commune est situé en zone de sismicité moyenne (décret 2010-1255 du 22/10/2010 relatif à la prévention des risques sismiques

**Article 4 : La situation des équipements est la suivante :**

<b>RESEAUX</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Eau potable	Raccordable
Assainissement	Non raccordable – mise en place d'un dispositif autonome
Electricité	Raccordable
Voirie	Desservis
Défense incendie	Assurée

Si l'extension du réseau public n'est pas prévue ; la construction sera subordonnée à un raccordement individuel. Ce raccordement pourra être financé avec l'accord du demandeur dans les conditions mentionnées à l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme.

.../...

**Article 5 :**

Les contributions suivantes seront assises et liquidées par la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable :

- taxe d'aménagement : 1,2 %
- redevance d'archéologie préventive le cas échéant

Fait à CAMPAN, le

**21 OCT. 2021**

**LE MAIRE,  
Alexandre PUJO-MENJOUET**



*la notification au demandeur et la transmission de la présente décision au représentant de l'Etat, dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, rendent le présent certificat exécutoire.*

---

**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

**EFFETS DU CERTIFICAT D'URBANISME :** Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée. Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. En effet, conformément à l'article L410-1 du code de l'urbanisme, si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat (voir ci-dessous), les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas, sauf exceptions, vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

**DROITS DES TIERS:** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges du lotissement...), que le certificat d'urbanisme ne vérifie pas.

**DUREE DE VALIDITE:** Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation, 2 mois avant la date limite de validité du certificat.



# Demande de Certificat d'urbanisme

N° 13410\*05

**Vous pouvez utiliser ce formulaire si :**

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la maine du lieu du projet

CU 065 123 21 00096  
Dpt                      Commune                      Année                      N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

**Le Maire,**  
Mr. PUJONNET Alexandre

le 27 09 2021

Cachet de la mairie et signature du receveur

## 1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

## 2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

**Vous êtes un particulier**                      Madame                       Monsieur

Nom : MEREAU-COLIN

Prénom : MARIE-CHRISTINE

**Vous êtes une personne morale**

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI,...) : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame                       Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

## 3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 2                      Voie : Rue OUTRE L'EAU

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : PERUWELZ

Code postal : 7600                      BP : \_\_\_\_\_                      Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 496873238                      indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 0032

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : BELGIQUE                      Division territoriale : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : chusmereau @ hotmail.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

## 4 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

**Adresse du (ou des) terrain(s)**

Numéro : 1352                      Voie : Route Du Gol D'Aspin

Lieu-dit : Les Artigaux                      Localité : Sainte Marie De Gormpan

Code postal : 65710                      BP : \_\_\_\_\_                      Cedex : \_\_\_\_\_

**Références cadastrales<sup>1</sup>** : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3) : Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : P                      Numéro : 554

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : 646

**5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -**

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui  Non Eau potable : Oui  Non Assainissement : Oui  Non Électricité : Oui  Non 

Observations :

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

**6 - Engagement du (ou des) demandeurs**

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À Peru Weig  
 Le : le 23 septembre 2021

  
 Signature du (des) demandeur(s)

**Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.**

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :